(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 1 743 546 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
17.01.2007 Bulletin 2007/03

(51) Int Cl.:
A45D 40/24 *(2006.01)* ***B65D 51/28*** *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **06291143.3**

(22) Date de dépôt: **12.07.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **12.07.2005 US 697958 P**
25.07.2005 FR 0507897

(71) Demandeur: **L'Oreal**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Thiebaut, Laure**
92110 Clichy (FR)

(74) Mandataire: **de Kernier, Gabriel**
Bureau Casalonga & Josse
Bayerstrasse 71/73
80335 München (DE)

(54) **Dispositif de conditionnement et de sistribution de produits plusieurs recipientet procede de maquillage mettant en oeuvre un tel dispositif**

(57) Ce dispositif de conditionnement et de distribution de produits, comprend un premier récipient (2) destiné à contenir un premier produit, au moins un deuxième récipient (7) destiné à contenir un deuxième produit et qui est adapté pour venir se monter de manière amovible sur le premier récipient, ce deuxième récipient étant pourvu d'une ouverture pour permettre le prélèvement du deuxième produit emplissant le deuxième récipient, et un applicateur de produit (14) configuré pour venir se monter de manière amovible sur le deuxième récipient pour fermer ladite ouverture.

L'applicateur de produit (14) est monté de manière déplaçable transversalement par rapport à un axe géométrique longitudinal des premier et deuxième récipients.

L'invention trouve application au conditionnement et à la distribution de produits cosmétiques ou de soin.

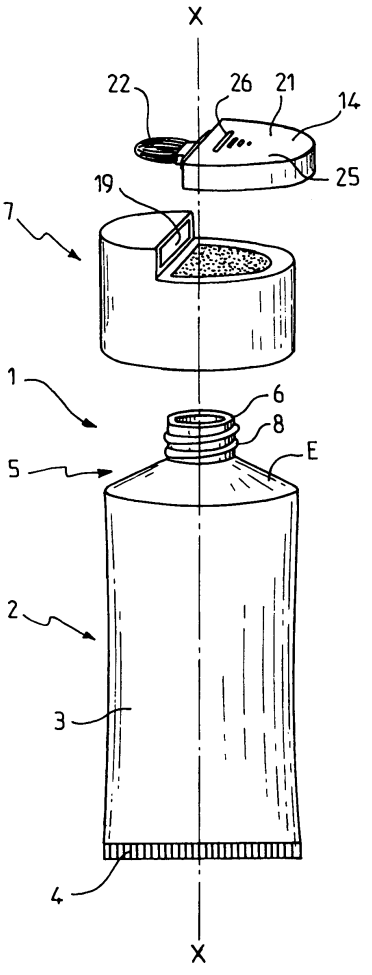


FIG.1

EP 1 743 546 A1

Description

[0001] L'invention concerne les dispositifs de conditionnement et de distribution de plusieurs produits et, plus particulièrement mais non exclusivement, ceux destinés à contenir et à distribuer des produits cosmétiques ou de soin.

[0002] Certains produits de ce type sont destinés à être utilisés en association.

[0003] C'est ainsi qu'il a été proposé des récipients de type bi-produits voire multi-produits, c'est-à-dire des récipients comprenant des compartiments contenant des produits respectifs destinés à être appliqués successivement pour interagir, un produit appliqué ultérieurement servant à compléter ou à parfaire l'action d'un produit préalablement appliqué.

[0004] On connaît ainsi des mascaras à double composés comprenant une base allongeante ou épaississante sur laquelle on applique le mascara proprement dit qui permet d'obtenir une couleur souhaitée. Il est également connu de combiner à un rouge à lèvres hydratant une laque afin d'augmenter la tenue dans le temps du rouge à lèvres. De même, il a été proposé d'associer à un vernis à ongles une base de vernis durcissante afin d'améliorer la résistance du vernis.

[0005] Dans l'état de la technique, divers type de récipients à plusieurs compartiments peuvent être utilisés pour stocker et distribuer des produits à actions complémentaires.

[0006] On pourra à cet égard se référer au document WO 03/020 440 qui décrit un dispositif comportant un premier récipient destiné à contenir un premier produit, un organe d'obturation du premier récipient qui est pourvu d'un applicateur pour l'application du premier produit et qui comporte un deuxième récipient destiné à contenir un deuxième produit, et un capuchon qui est pourvu d'un deuxième applicateur pour l'application du deuxième produit. L'organe d'obturation vient se fixer, par un vissage, sur le premier récipient, tandis que le capuchon vient se visser sur un filetage pratiqué dans une extrémité ouverte de l'organe d'obturation.

[0007] Un tel dispositif de conditionnement est essentiellement destiné à contenir et à appliquer des produits sous forme liquide. Il est généralement inadapté pour l'application de produits sous forme solide ou sous forme de poudre.

[0008] On pourra également se référer à la demande de brevet EP-A-1 382 541 qui décrit un autre type de dispositif de conditionnement de produits bi-compartiments, qui comprend un premier récipient destiné à contenir un premier produit, par exemple un produit liquide, et un organe d'obturation du premier récipient qui comporte également un deuxième récipient destiné à contenir un deuxième produit, différent du premier produit, par exemple sous la forme d'une poudre. L'organe d'obturation vient se visser sur le premier récipient, tandis qu'un couvercle amovible vient se monter, également par vissage, sur le deuxième récipient pour sa fermeture.

[0009] Bien que ce type de dispositif de conditionnement permette de distribuer des produits se présentant sous des formes différentes, par exemple sous la forme d'un produit fluide et d'une poudre, il présente un certain nombre d'inconvénients. En effet, le premier récipient est pourvu d'un applicateur qui sert, également, dans un mode de réalisation, d'applicateur pour l'application du produit contenu dans le deuxième récipient. Il n'est pas prévu de doter le dispositif d'un applicateur spécifique pour le deuxième produit. En tout état de cause, il est nécessaire, pour appliquer le deuxième produit, d'ôter l'organe d'obturation afin d'accéder à l'applicateur dont est pourvu le premier récipient.

[0010] Outre les inconvénients précités, les dispositifs évoqués ci-dessus sont relativement contraignant à manipuler dans la mesure où l'ensemble des éléments constitutifs du dispositif s'assemblent par vissage, de sorte que la gestuelle requise pour assembler ou, au contraire, séparer les différentes parties est relativement délicate. En effet, par exemple, pour séparer le premier récipient de l'organe d'obturation, il convient d'entraîner en rotation l'organe d'obturation par rapport au premier récipient. Pour accéder au deuxième récipient, il convient d'entraîner en rotation le couvercle par rapport à l'organe d'obturation. Dans chaque cas, il s'agit de manipuler d'une part, le premier récipient ou le couvercle et, d'autre part, le deuxième récipient. Si le dispositif n'est pas convenablement saisi, l'un des récipient peut être ouvert à la place de l'autre.

[0011] On pourra enfin se référer au brevet FR 2 820 293 qui décrit un applicateur pour produits de maquillage comprenant un récipient contenant un bloc solide, par exemple un bloc de fard à paupières, et un organe d'obturation pourvu d'un applicateur. Cet organe d'obturation est utilisé pour prélever et appliquer le produit.

[0012] Bien que ce document propose un applicateur pour prélever et appliquer un produit sous forme solide, l'ensemble décrit dans ce document n'est pas destiné à contenir différents produits.

[0013] Au vu de ce qui précède, il existe un besoin pour disposer d'un dispositif de conditionnement et de distribution de produits à plusieurs compartiments qui remédie aux inconvénients précités et qui soit capable de contenir des produits se présentant sous des formes différentes, par exemple fluide et solide ou fluide et poudreuse, tout en permettant de disposer d'un applicateur pour le produit sous forme solide ou de poudre qui soit aisément manipulable.

[0014] L'invention a donc pour objet, selon un premier aspect, un dispositif de conditionnement et de distribution de produits, notamment de produits cosmétiques, comprenant un premier récipient destiné à contenir un premier produit, au moins un deuxième récipient destiné à contenir un deuxième produit et qui est adapté pour venir se monter de manière amovible sur le premier récipient, ce deuxième récipient comprenant une ouverture pour permettre le prélèvement du deuxième produit emplissant le deuxième récipient, et un applicateur de produit

configuré pour venir se monter de manière amovible sur le deuxième récipient pour fermer ladite ouverture.

[0015] Selon une caractéristique générale de ce dispositif, l'applicateur de produit est monté de manière déplaçable transversalement par rapport à un axe géométriquement longitudinal des premier et deuxième récipients.

[0016] Le deuxième récipient est ainsi pourvu d'un applicateur spécifique qui peut aisément être déplacé par un simple mouvement de coulissement latéral pour venir fermer le deuxième récipient ou, au contraire, être utilisé pour appliquer le deuxième produit.

[0017] En outre, la gestuelle requise pour dégager l'applicateur est fondamentalement différente de celle nécessaire pour ouvrir le premier récipient de sorte qu'il n'existe aucun risque de fausse manipulation.

[0018] Dans un premier mode de réalisation du dispositif selon l'invention, le premier récipient est constitué par un tube muni d'une première extrémité fermée et d'une extrémité opposée ouverte formant col sur laquelle vient se monter le deuxième récipient.

[0019] Par exemple, le col du tube et le deuxième récipient comprennent des filetages complémentaires pour le montage du deuxième récipient sur le premier récipient par vissage.

[0020] En variante, le premier récipient est constitué par un récipient pressurisé muni d'une valve distributrice et empli d'un gaz propulseur.

[0021] Dans ce cas, par exemple, le premier récipient et le deuxième récipient comprennent des moyens d'encliquetage complémentaires.

[0022] Selon encore une autre variante, le premier récipient peut être muni d'un organe de distribution de produit à pompe ou à piston.

[0023] Selon une caractéristique de l'invention, le deuxième récipient comprend un corps compartimenté délimitant un premier compartiment et un deuxième compartiment juxtaposés, le premier compartiment étant destiné à contenir le deuxième produit et étant pourvu d'une première ouverture s'étendant sensiblement dans un plan transversal en considérant l'axe géométrique du deuxième récipient, le deuxième compartiment étant pourvu d'une deuxième ouverture s'étendant dans un plan perpendiculaire au plan de la première ouverture pour recevoir un organe d'application de l'applicateur.

[0024] Par exemple, la surface d'extrémité du deuxième récipient est étagée et comprend un premier étage dans lequel est ménagé le premier compartiment et un deuxième étage dans lequel est ménagé le deuxième compartiment.

[0025] En ce qui concerne l'applicateur, celui-ci comprend de préférence un manche auquel est solidarisé l'organe d'application, le manche et le corps du deuxième récipient ayant des formes extérieures complémentaires de sorte que lorsque l'organe d'application est inséré dans le deuxième compartiment, la surface externe du manche affleure la surface externe du corps.

[0026] Dans un mode de réalisation, le corps et l'applicateur sont configurés pour que l'applicateur se fixe de manière amovible dans le deuxième compartiment par encliquetage ou friction.

[0027] Dans un mode de réalisation particulier, le dispositif comprend un corps compartimenté qui est destiné à venir se monter de manière amovible sur le premier récipient et qui comprend une première partie dans laquelle est ou sont pratiqués le ou chaque deuxième récipient et une deuxième partie dans laquelle débouche le ou chaque deuxième récipient et qui comprend un logement de réception de l'applicateur.

[0028] Par exemple, il comprend en outre un couvercle déplaçable par rapport au corps entre une position ouverte rendant accessible l'applicateur de l'extérieur et une position fermée, et des moyens de fermeture du couvercle, notamment par encliquetage ou friction.

[0029] Avantageusement, l'applicateur et le fond du logement comportent des moyens complémentaires de maintien de l'applicateur dans le deuxième compartiment.

[0030] Ces moyens de maintien comprennent par exemple au moins un pion prévu dans le couvercle et au moins un orifice correspondant pratiqué dans l'applicateur dans lequel s'engage le pion en position fermée du couvercle.

[0031] Ils peuvent en outre comprendre un pion et une découpe prévus l'un dans le fond du deuxième compartiment et l'autre dans l'applicateur.

[0032] L'organe d'application peut être constitué par tout élément approprié pour l'utilisation envisagée, tel qu'une mousse, un embout applicateur floqué, un pinceau, un peigne, ou une brosse.

[0033] De même, l'organe d'obturation peut être réalisé à partir de tout matériau approprié. Toutefois, de préférence, celui-ci est réalisé en une pièce par moulage d'une matière plastique.

[0034] Le dispositif selon l'invention peut être utilisé pour contenir des produits sous diverses formes. Ainsi, par exemple, le premier produit peut être un pain de matière solide. Le premier produit peut également se présenter sous une forme fluide. Le premier récipient peut comprendre, dans ce cas, une surface d'application à travers laquelle le premier produit est distribué.

[0035] Toutefois, dans une application avantageuse, le premier produit est un produit fluide, le deuxième produit étant une poudre. Par exemple, cette poudre peut être une poudre compactée contenant des actifs antirides.

[0036] Selon un deuxième aspect, l'invention a également pour objet un procédé de maquillage à l'aide de produits cosmétiques contenus dans un dispositif de conditionnement et de distribution de produits qui comporte un premier récipient qui contient un premier produit, au moins un deuxième récipient qui contient un deuxième produit et qui est adapté pour venir se monter de manière amovible sur le premier récipient, ce deuxième récipient étant pourvu d'une ouverture pour permettre le prélèvement du deuxième produit emplissant le deuxième réci-

pient, et un applicateur de produit configuré pour venir se monter de manière amovible sur le deuxième récipient pour fermer ladite ouverture, le procédé comprenant une étape d'application du produit contenu dans le deuxième récipient, qui consiste à ouvrir le deuxième récipient et à appliquer ledit produit au moyen de l'applicateur, et une étape d'application du premier produit, qui consiste à ouvrir le premier récipient et à appliquer ledit premier produit, caractérisé en ce que le deuxième récipient est ouvert en déplaçant l'applicateur de produit selon un mouvement de coulissement transversal par rapport à un axe géométrique longitudinal des premier et deuxième récipients.

[0037] L'invention a encore pour objet, selon un autre aspect, un dispositif de conditionnement et de distribution d'au moins un produit, notamment d'un produit cosmétique, comprenant au moins un récipient destiné à contenir au moins un produit, un organe de fermeture du récipient qui est destiné à venir se monter de manière amovible sur le récipient et au moins un applicateur de produit configuré pour venir se monter de manière amovible au moins en partie dans l'organe de fermeture, caractérisé en ce que ledit au moins un applicateur de produit et l'organe de fermeture sont adaptés pour que ledit au moins un applicateur vienne se monter transversalement dans l'organe de fermeture en considérant un axe géométrique longitudinal du récipient.

[0038] Dans un mode de réalisation, l'organe de fermeture du récipient comprend un corps comportant intérieurement un logement de réception de l'applicateur et une ouverte orientée globalement transversalement pour l'insertion de l'applicateur dans le logement.

[0039] De préférence, le corps de l'organe de fermeture comprend des moyens de guidage de l'applicateur.

[0040] Ces moyens de guidage comprennent par exemple une rampe s'étendant vers l'ouverture en direction du logement interne.

[0041] Avantageusement, la rampe est pourvue de moyens d'encliquetage destinés à coopérer avec des moyens d'encliquetage complémentaires pratiqués dans l'applicateur.

[0042] On peut en outre prévoir, dans le corps, une butée de limitation du déplacement de l'applicateur relativement au corps, dans le sens d'introduction de l'applicateur dans le logement.

[0043] Selon encore un autre aspect, l'invention a également pour objet un procédé de maquillage à l'aide d'au moins un produit cosmétique contenu dans un dispositif de conditionnement et de distribution qui comprend au moins un récipient destiné à contenir au moins un produit, un organe de fermeture du récipient qui est destiné à venir se monter de manière amovible sur le récipient et au moins un applicateur de produit configuré pour venir se monter de manière amovible au moins en partie dans l'organe de fermeture, le procédé comprenant une étape d'ouverture du récipient et d'application du produit au moyen de l'applicateur, caractérisé en ce que l'on extrait l'applicateur de l'organe de fermeture selon un mouvement de coulissement transversal par rapport à un axe géométrique longitudinal des premier et deuxième récipients.

[0044] D'autres buts, caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description suivante, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif, et faite en dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue de face d'un dispositif de conditionnement et de distribution de produits conforme à l'invention, à l'état éclaté ;
- la figure 2 est une vue de face du dispositif de la figure 1, à l'état assemblé ;
- la figure 3 est une vue en coupe du deuxième récipient et de son applicateur ;
- la figure 4 illustre une variante du deuxième récipient d'un dispositif de conditionnement et de distribution de produits conforme à l'invention ;
- la figure 5 illustre un autre exemple de réalisation d'un dispositif de conditionnement et de distribution de produits conforme à l'invention ;
- la figure 6 illustre un autre mode de réalisation d'un dispositif de conditionnement et de distribution de produits conforme à l'invention ; et
- la figure 7 est une vue en coupe du dispositif de la figure 6 ;
- la figure 8 illustre encore un autre mode de réalisation d'un dispositif conforme à l'invention ;
- la figure 9 montre une vue en coupe du dispositif de la figure 8 ;
- la figure 10 illustre un autre exemple de réalisation d'un dispositif selon l'invention ;
- la figure 11 et une vue en coupe du dispositif de la figure 10, à l'état partiellement fermé ;
- la figure 12 est une vue en perspective de l'organe de fermeture du dispositif de la figure 10, à l'état ouvert ;
- la figure 13 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention, à l'état fermé ;
- la figure 14 est une vue en perspective d'un autre mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention, à l'état ouvert ;
- la figure 15 illustre encore un autre exemple de réalisation d'un dispositif selon l'invention ; et
- la figure 16 est une vue en coupe du dispositif de la figure 15.

[0045] Sur les figures 1 et 2, on a représenté un premier mode de réalisation d'un dispositif de conditionnement et de distribution de produits conforme à l'invention, désigné par la référence numérique générale 1.

[0046] Il comporte un axe longitudinal X-X', supposé vertical.

[0047] Le dispositif 1 comprend un premier récipient 2 réalisé sous la forme d'un tube formé par moulage d'une matière plastique déformable élastiquement, par exemple du polyéthylène. Ce premier récipient est destiné à

contenir un premier produit.

[0048] Le tube comprend un corps 3 et comporte une première extrémité 4 inférieure fermée par thermosoudage selon une ligne s'étendant transversalement à l'axe longitudinal X-X' et une extrémité opposée ouverte 5 formant un col 6.

[0049] En effet, au niveau de cette zone d'extrémité 5, le tube 2 est pourvu d'une épaule E globalement tronconique qui s'étend de la paroi périphérique du tube jusqu'au col 6.

[0050] Le dispositif 1 comprend par ailleurs un deuxième récipient 7 constituant un organe d'obturation venant se monter par vissage sur un filetage 8 pratiqué sur la surface périphérique externe du col 6. Ce deuxième récipient est destiné à contenir un deuxième produit différent du premier produit.

[0051] A cet égard, l'organe d'obturation 7 comporte un corps d'obturateur 9 comprenant une jupe périphérique externe 10 cylindrique de forme complémentaire de celle du tube 2 de sorte qu'en position d'assemblage, la paroi périphérique externe du corps d'obturateur s'étende dans le prolongement de la paroi du tube 3.

[0052] Le corps d'obturateur 9 comporte par ailleurs, dans l'exemple de réalisation représenté, une jupe interne 11 cylindrique munie intérieurement d'un filetage 12 apte à coopérer avec le filetage 8 du col 6.

[0053] L'organe d'obturation 7 est compartimenté et comporte un premier compartiment 13, qui est destiné à contenir le deuxième produit fermé par un couvercle 14 d'obturation, et un deuxième compartiment 15 qui reçoit le couvercle 14. Toutefois, comme visible sur la figure 4, le deuxième produit peut être placé dans une coupelle C portée par le corps 9.

[0054] Le premier compartiment 13 est pourvu d'une ouverture qui s'étend selon un plan horizontal, c'est-à-dire perpendiculaire à l'axe X-X'. Le deuxième compartiment 15 est pourvu d'une ouverture qui s'étend selon un plan vertical, c'est-à-dire parallèle à l'axe X-X'

[0055] Le couvercle 14 constitue, quant à lui, un applicateur servant à prélever et appliquer le deuxième produit.

[0056] En se référant à la figure 3, sur laquelle on a représenté isolément l'organe d'obturation 7, les compartiments 13 et 15 sont disposés côte à côte. Le corps d'obturateur 9 comporte une surface d'extrémité supérieure étagée qui délimite un premier étage 16 et un deuxième étage 16'. Le premier étage est en retrait par rapport au deuxième étage, c'est-à-dire situé à un niveau inférieur. Les premier et deuxième étages 16 et 16' sont séparés, axialement, d'une distance correspondant globalement à l'épaisseur de l'applicateur 14. Les compartiments 13 et 15 sont par ailleurs séparés latéralement par un élément de paroi 17 dressé verticalement à l'intérieur du corps d'obturateur 9 entre deux zones de la jupe externe 10 symétriques par rapport à un diamètre de la jupe 10. En outre, le premier compartiment 13 est pourvu d'un élément de paroi 18 disposé transversalement et en retrait par rapport à la tranche d'extrémité de la jupe externe 10 et de la paroi séparatrice 17.

[0057] Ainsi, l'élément de paroi 18, la zone d'extrémité supérieure de la jupe externe 10 et la paroi séparatrice 17 délimitent le premier compartiment 13.

[0058] Afin de conférer une capacité accrue au deuxième récipient 7, la paroi séparatrice 17 est désaxée de sorte que la surface du premier étage 16 soit plus étendue que celle du deuxième étage 16'.

[0059] Les étages 16 et 16' sont séparés par un pan 19 ouvert par lequel débouche l'espace intérieur du deuxième compartiment 15. Ce pan est dressé verticalement entre les premier et deuxième compartiments, perpendiculairement au plan de l'ouverture du premier compartiment 13. Ainsi, le volume 20 délimité, en partie supérieure, par la surface d'extrémité du corps d'obturateur 9 et, latéralement, par la jupe externe 10 et par la paroi séparatrice 17 constitue un logement de réception de l'applicateur 14 dans lequel l'applicateur vient se loger par un mouvement de coulissement latéral, dans le plan de l'ouverture du premier compartiment.

[0060] L'applicateur 14 comporte un manche 21 qui porte un organe d'application 22. Le manche 21 a une forme complémentaire de celle du premier étage 16 de l'organe d'obturation 7 et peut, ainsi, être constituée par une portion d'ellipse ou une portion de disque.

[0061] En ce qui concerne l'organe d'application 22, celui-ci peut être constitué par tout élément approprié pour l'utilisation envisagée.

[0062] Dans l'exemple de réalisation envisagée, le premier produit emplissant le tube 3 est constitué par un produit fluide, tandis que le deuxième produit emplissant le deuxième compartiment 13 se présente sous la forme d'un pain de poudre compactée.

[0063] Aussi, l'organe d'application 22 peut être constitué par une mousse, un embout applicateur floqué, un pinceau ou une brosse, voire un peigne.

[0064] L'applicateur 14 constitue un élément séparable de l'organe d'obturation 7 dans lequel il vient se monter pour fermer le premier compartiment 13.

[0065] En position d'attente, visible sur la figure 2, dans laquelle le manche 21 ferme le deuxième récipient 13, l'organe d'application 22 s'insère dans le volume 20 pour être protégé des poussières ou autres salissures mais également pour éviter de souiller des objets ou articles avec lesquels ils pourraient, sinon, venir en contact. Afin d'obtenir un assemblage fiable, le manche 21 peut être pourvu au niveau de la zone à partir de laquelle s'étend l'organe d'application 22, d'empreintes localisées, telles que 23, dans lesquelles s'encliquètent des reliefs correspondants 24 ménagés dans le corps d'obturateur 9. On notera cependant qu'un assemblage efficace peut être également obtenu lorsque l'applicateur vient se monter dans le corps d'obturateur 9 par friction.

[0066] Dans cette position, la surface d'extrémité supérieure et la paroi périphérique du manche 21 affleurent la surface d'extrémité supérieure et la paroi périphérique du corps d'obturateur 9.

[0067] Lorsque l'on souhaite prélever et appliquer une

dose de produit à partir du deuxième compartiment 13, il convient simplement de déplacer selon un mouvement de coulissement latéral l'applicateur 14 jusqu'à dégager l'organe d'application 22 du corps d'obturateur 9. Ce mouvement peut être aisément réalisé en exerçant un effort par le pouce, des reliefs 26 étant prévus dans la surface supérieure 25 du manche 21 afin d'augmenter la prise.

[0068] Après avoir été dégagé, l'applicateur peut être utilisé pour appliquer le produit.

[0069] Comme indiqué précédemment, le dispositif qui vient d'être décrit est particulièrement adapté pour le conditionnement et l'application de deux produits qui se présentent l'un sous une forme fluide et l'autre sous une forme de pain ou de poudre compactée destinés à coopérer.

[0070] Ainsi, à titre d'exemple, la poudre compactée peut contenir des actifs antirides, tandis que le produit contenu dans le tube 3 est une émulsion riche en eau. La poudre contenue dans le deuxième récipient 13 peut tout d'abord être appliquée, au moyen de l'applicateur 14 de façon localisée sur les rides. Grâce à sa texture, elle reste visible après application de sorte que les zones sur lesquelles elle est appliquée peuvent être aisément identifiées. Grâce à l'applicateur, la poudre s'accumule dans le sillon des rides. Après avoir appliqué la poudre, le deuxième compartiment 13 est refermé au moyen de l'applicateur. L'organe d'obturation 7 est alors dévissé et une dose d'émulsion est extraite du flacon 3. L'émulsion peut alors être appliquée par massage dans les zones dans lesquelles la poudre a préalablement été appliquée. Grâce au massage, la poudre est répartie de manière homogène. En outre, grâce au mouillage procuré par l'émulsion, combiné au massage, les actifs sont libérés au fond de la ride et la poudre devient invisible.

[0071] On notera que l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit.

[0072] En effet, dans l'exemple de réalisation décrit précédemment en référence aux figures 1 à 4, le premier récipient est constitué par un tube à parois élastiquement déformables.

[0073] Il est également possible de doter un récipient pressurisé d'un organe de fermeture pourvu d'un deuxième récipient, similaire à l'organe d'obturation décrit précédemment.

[0074] Ainsi, dans la variante représentée à la figure 5, le dispositif de conditionnement et de distribution comprend un récipient pressurisé 27 contenant un produit à pulvériser ainsi qu'un gaz propulseur et pourvu d'une valve 28 fixée par exemple par sertissage sur une coupelle 29 sertie sur l'extrémité supérieure ouverte 30 du corps du récipient.

[0075] Comme dans l'exemple de réalisation décrit précédemment, le récipient 27 comporte un axe X-X' géométrique longitudinal correspondant à l'axe général de symétrie du corps du récipient.

[0076] De manière conventionnelle en soi, la valve 28 comprend un corps de valve 31 définissant intérieurement une chambre 32 dans laquelle est montée axialement déplaçable une tige de valve 33 entre une position de fermeture de la valve et une position d'ouverture de la valve. Un ressort 34 sollicite la tige de valve 33 en position de fermeture. La chambre 31 communique avec un plongeur 35 qui s'étend axialement dans le corps du récipient 27.

[0077] Par ailleurs, la valve est pourvue d'un bouton-poussoir 36 qui est pourvu d'un canal intérieur 37 qui communique avec un canal correspondant pratiqué dans la tige de valve 33. Le dispositif visible sur la figure 5 est en outre équipé d'un capuchon 38 similaire à l'organe d'obturation 7 décrit précédemment en référence aux figures 1 à 4 et comporte deux parties 39 et 40 constituant l'une, un second récipient 41 pour recevoir un deuxième produit et l'autre un espace 42 pour recevoir un organe d'application 43, identique à l'applicateur des figures 1 et 3, porté par un manche 44 d'un applicateur 45.

[0078] Cependant, dans la variante envisagée, le capuchon 38 vient se monter sur le premier récipient 27 par encliquetage et est dès lors dépourvu de jupe interne.

[0079] Au contraire, le capuchon 38 est pourvu d'une jupe externe 46 munie intérieurement d'un bourrelet annulaire 47 qui vient s'encliqueter sur un relief annulaire 48 formé lors du sertissage de la coupelle 29 sur le corps 27 ou porté par une pièce intermédiaire.

[0080] Selon encore une autre variante, visible sur les figures 6 et 7, le dispositif de conditionnement et de distribution comprend un premier récipient 49 réalisé sous la forme d'un flacon formé par soufflage d'une matière plastique, par exemple du polypropylène, qui contient également un produit fluide et qui comporte une extrémité supérieure ouverte 50 munie d'un col 51 pourvu extérieurement d'un filetage 52 et sur lequel est montée une pompe 53 conventionnelle pour le prélèvement du produit emplissant le premier récipient. Le dispositif comprend également un capuchon 54 qui vient se visser sur le filetage 52 du col 51.

[0081] Le flacon est également pourvu d'un axe géométrique X-X' qui s'étend perpendiculairement au fond du flacon.

[0082] Comme représenté aux figures 6 et 7 sur lesquelles des éléments identiques à ceux des figures 1 à 3 portent les mêmes numéros de référence, le capuchon 54 comporte également une jupe périphérique externe 10 de forme complémentaire de celle du récipient 49 et une jupe interne 11 munie d'un filetage interne apte à coopérer avec le filetage 52 du col.

[0083] La jupe interne 11 délimite intérieurement un logement 11' conformé de manière à recevoir et abriter la pompe 53. Ce logement est délimité radialement par la jupe 11 et axialement par un élément de paroi supérieure 18' qui s'étend dans le plan de l'ouverture du premier compartiment 13. Les logements 13 et 15 sont, dans ce mode de réalisation, disposés de part et d'autre du logement 11'. En d'autres termes, la jupe interne est décalée transversalement par rapport au compartiment 13 et la paroi supérieure 18' s'étend à un niveau intermé-

diaire entre la paroi de fond 18 du premier compartiment et la paroi supérieure du deuxième compartiment et constitue une surface d'appui pour l'applicateur 14.

[0084] Il est en outre possible, en variante, comme visible sur les figures 8 et 9, de configurer le premier récipient 55, sous la forme d'un pot destiné à contenir une crème ou un pain de produit cosmétique et sur lequel vient se visser un capuchon similaire à l'organe d'obturation décrit précédemment en référence aux figures 1 à 4, mais dans lequel les jupes interne et externe sont confondues en une jupe unique 57 munie d'un filetage interne 58 apte à coopérer avec un filetage 59 du récipient 55. Cela réduit le volume 20 de réception de l'organe d'application 22 à son strict minimum limitant encore plus les risques de salissure de l'organe d'application 22. De plus, afin d'obtenir un assemblage fiable, le manche 21 de l'applicateur est pourvu à son extrémité opposée à l'organe d'application 22 d'un relief 60 en saillie muni d'une dent d'extrémité, en forme de crochet, qui vient s'encliqueter dans un creux correspondant 61 ménagé dans le corps d'obturateur 9. Un tel assemblage par encliquetage de l'extrémité du manche pourrait également être envisagé dans les modes de réalisation décrits précédemment. En position assemblée, la surface d'extrémité supérieure et la paroi périphérique du manche 21 affleurent la surface d'extrémité supérieure et la paroi périphérique du corps d'obturateur.

[0085] Dans les différentes variantes envisagées, le premier récipient comporte un axe général X-X', qui s'étend selon la longueur du récipient ou, en d'autres termes, transversalement à une paroi de fond ou à une ligne de soudage prévue dans le fond.

[0086] Conformément à une caractéristique de l'invention, dans ces différents modes de réalisation, l'applicateur peut être inséré au moins en partie dans le deuxième récipient pour venir fermer le compartiment contenant le deuxième produit selon un mouvement transversal, c'est-à-dire perpendiculaire à l'axe X-X'.

[0087] En outre, dans les modes de réalisation illustrés aux figures 1 à 4 et 7, le premier récipient peut encore être pourvu d'un applicateur, sous la forme d'une surface d'application perforée ou de manière générale, capable de laisser passer le premier produit.

[0088] On notera enfin que grâce à l'invention, selon laquelle un premier récipient est fermé par un capuchon qui porte un deuxième récipient obturé par un applicateur déplaçable selon un mouvement de coulissement latéral, il est possible de disposer d'un manche maniable pour l'applicateur tout en conservant un embout fin et précis et ce, à moindre coût.

[0089] On notera par ailleurs que lors de l'utilisation, le prélèvement du produit s'effectue également en déplaçant l'applicateur transversalement par rapport au deuxième récipient. Il est ainsi possible de positionner le récipient au voisinage immédiat d'une zone sur laquelle le produit doit être appliqué tout en éloignant et en décalant latéralement la main de la zone d'application, ce qui permet d'obtenir une bonne visibilité, en particulier lorsque la surface est visualisée par l'intermédiaire d'une glace.

[0090] On conçoit enfin que tout risque de blessure est écarté dans la mesure où le dispositif, qui utilise un applicateur séparable pour fermer le deuxième récipient, est dépourvu de couvercle à charnière, qui, à l'usage, vient gêner l'utilisateur et risque de le griffer.

[0091] L'invention n'est toutefois pas limitée au mode de réalisation décrit.

[0092] En effet, on ne sort pas du cadre de l'invention lorsque le deuxième récipient est configuré pour comporter un couvercle destiné à former un logement de réception d'un ou de plusieurs applicateurs.

[0093] On a représenté aux figures 11 à 14 deux modes de réalisation d'un dispositif conforme à l'invention dans lequel le deuxième récipient est pourvu d'un tel couvercle.

[0094] On va tout d'abord décrire en référence aux figures 11 et 12 un premier exemple de réalisation d'un tel dispositif.

[0095] Comme on le voit sur ces figures, selon cette variante, le dispositif comporte également un premier récipient 65 destiné à contenir un premier produit et un deuxième récipient 66 destiné à contenir un deuxième produit.

[0096] Le premier récipient 65 comporte une première extrémité inférieure 67 constituant un fond et une extrémité opposée 68 pourvue d'un col 69 dans lequel vient se monter, par exemple par vissage, une pompe 70 conventionnelle pourvue d'un tube plongeur 71 s'étendant dans le fond du récipient 65.

[0097] Le deuxième récipient 66 constitue également un capuchon qui vient se monter, dans l'exemple de réalisation illustré, par vissage sur le col 69.

[0098] A cet effet, comme dans l'exemple de réalisation de la figure 7, le capuchon 66 comporte une jupe périphérique externe 72 de forme complémentaire de celle du premier récipient 65 et une jupe interne 73 munie d'un filetage interne apte à coopérer avec un filetage 74 du col 69.

[0099] Lorsque le capuchon 66 est vissé sur le col 69, les jupes interne et externe viennent en appui contre un épaulement 75 supérieur du premier récipient 65, la jupe interne 73 constituant un capot coiffant la pompe 70.

[0100] Comme on le voir sur la figure 11, le capuchon 66 est compartimenté.

[0101] En d'autres termes, il comporte une première partie 76 comportant un ou plusieurs récipients, par exemple un seul récipient, comme illustré, pour contenir le deuxième produit, et une deuxième partie 77 destinée à recevoir un ou plusieurs applicateurs, par exemple un seul applicateur 78 comme illustré.

[0102] En effet, la surface d'extrémité supérieure du capuchon 66 est étagée et comporte une paroi centrale 79 et une paroi transversale périphérique 80 axialement décalée par rapport à la paroi transversale 79 de manière à délimiter le récipient de stockage du deuxième produit.

[0103] La jupe périphérique externe 72 se prolonge

axialement au-delà de la paroi transversale périphérique pour délimiter un logement 77 dans lequel peut venir se placer l'applicateur 78.

[0104] Un couvercle 81, articulé au moyen d'une charnière 82 entre une position ouverte, visible sur la figure 11, et une position fermée, illustrée à la figure 10, vient fermer le logement 77 pour préserver l'applicateur 78.

[0105] On notera à cet effet que l'extrémité libre de la jupe périphérique externe 72 est pourvue, du côté opposé à la charnière 82, d'un rebord 84 formant un plateau 86 qui délimite, avec la parois transversale périphérique du couvercle, une fente 87 permettant l'insertion et le guidage d'un applicateur 78 selon un mouvement transversal, c'est-à-dire perpendiculairement à l'axe général X-X' du premier récipient 65.

[0106] On notera enfin que, par exemple, le dispositif est complété par des moyens de maintien et de guidage de l'applicateur dans le logement 77. Ces moyens de maintien peuvent être réalisés sous la forme d'un pion 88 dressé à partir de la paroi périphérique de la surface d'extrémité supérieure du couvercle 66 et qui vient s'insérer dans une découpe 89 formant un crochet pratiqué dans l'applicateur 78 afin de permettre un centrage de l'applicateur dans le logement 77 tout en constituant une butée de limitation du déplacement transversal de l'applicateur.

[0107] Le couvercle 81 est quant à lui pourvu d'un pion 90 qui vient s'insérer dans un orifice correspondant pratiqué dans l'applicateur 78.

[0108] On prévoira également des moyens de retenue du couvercle 81 en position fermée, par exemple sous la forme de moyens d'encliquetage.

[0109] En se référant maintenant aux figures 13 et 14, sur lesquelles des éléments identiques à ceux décrits en référence aux figures 11 et 12 portent les mêmes références numériques, on ne sort pas du cadre de l'invention lorsque le capuchon 66 comporte plusieurs récipients 76 et 76' réalisés conformément à l'enseignement de la figure 11, en prévoyant une structure compartimentée du corps du capuchon 66.

[0110] De même, on ne sort pas du cadre de l'invention lorsque la partie supérieure du capuchon 66 délimite, à l'état fermé du couvercle 81, un logement capable de recevoir deux applicateurs 78 et 78'.

[0111] Bien entendu, dans ce cas, la surface d'extrémité supérieure du capuchon 66 est pourvue de deux picots 88 et 88' qui s'engagent dans deux découpes 89 et 89' respectives pratiquées au voisinage de l'une des extrémités des applicateurs.

[0112] De même, on prévoira, dans chaque applicateur, des orifices 92 et 92' dans lesquels viennent respectivement s'engager des pions 90 et 90' portés par la face interne du couvercle 81.

[0113] On notera que, comme représenté, cette face interne peut être pourvue d'une glace 93.

[0114] De même, on notera que dans les modes de réalisation des figures 10 à 14, le premier récipient peut adopter une forme par exemple cylindrique, à base ronde, ovale ou parallélépipédique.

[0115] On va maintenant décrire, en référence aux figures 15 et 16, un autre mode de réalisation d'un dispositif de conditionnement et de distribution de produit selon l'invention.

[0116] Selon ce mode de réalisation, le dispositif comprend un premier récipient 94 pourvu d'une extrémité inférieure 95 fermée et d'une extrémité opposée ouverte 96 formant col. Ce récipient 94 comporte également, comme dans les différents modes de réalisation envisagés, un axe géométrique général X-X' qui s'étend perpendiculairement au fond 95 du récipient et qui constitue, dans l'exemple représenté, un axe général de symétrie axiale pour le récipient 94.

[0117] Comme on le voit, le récipient 94 comporte, intérieurement, un logement 97 destiné à recevoir un produit.

[0118] Le dispositif comporte par ailleurs un capuchon 98 rapporté qui comporte une paroi périphérique 99 munie d'un filetage interne 100 destiné à coopérer avec un filetage complémentaire 101 prévu extérieurement sur le col 96 du récipient 94.

[0119] Le dispositif comporte encore un applicateur 102 qui sert à prélever le produit contenu dans le logement 97 et à l'appliquer sur l'épiderme d'un utilisateur ou d'une utilisatrice.

[0120] Conformément à l'enseignement de l'invention, l'applicateur 102 et le capuchon 98 sont conformés pour que l'applicateur puisse venir se loger dans un compartiment 103 prévu dans le capuchon 98, le mouvement d'insertion et d'extraction de l'applicateur par rapport au capuchon s'effectuant selon une direction globalement transversale, c'est-à-dire globalement perpendiculaire à l'axe X-X' géométrique général du récipient 94.

[0121] On voit en effet que le capuchon 98 comporte essentiellement un corps 103, réalisé par exemple par moulage, qui comporte un fond 104 et la jupe périphérique 99. A un niveau intermédiaire, c'est-à-dire entre le fond 104 et le filetage 100, le capuchon 98 comporte une paroi transversale 105, par exemple cartonnée et montée à force par serrage dans le capuchon 98 afin de délimiter le logement 106 de réception de l'applicateur 102.

[0122] Le fond 104 du capuchon 98 comporte encore une ouverture 107 permettant l'insertion partielle de l'applicateur dans le logement 108. Comme on le voit, cette ouverture est orientée globalement transversalement, par rapport à l'axe X-X' de sorte que l'insertion de l'applicateur s'effectue selon un mouvement comprenant essentiellement une composante transversale.

[0123] L'applicateur comporte en effet une première partie 108 formant manche et une deuxième partie 109, formée par un pinceau, une mousse, ou analogue, qui est destinée à venir se placer dans le logement 106 entre deux utilisations.

[0124] Au voisinage de l'ouverture, le capuchon 98 comporte un siège 110 incliné sur lequel vient reposer le manche 108 en position d'insertion de l'applicateur dans le capuchon. Comme on le voit sur la figure 15, le

siège 110 comporte une surface 111 de fond, s'étendant généralement transversalement mais sensiblement selon une direction oblique, et une surface périphérique dressée 112. En d'autres termes, la surface transversale 111 du siège 110 constitue une rampe de guidage de l'applicateur contre laquelle vient glisser l'applicateur au cours de son insertion dans le capuchon 98. La surface périphérique 112 constitue alors une butée contre laquelle vient prendre appui une face antérieure plane 113 du manche 108.

[0125] On notera que la face externe du manche 108 présente une forme générale complémentaire de celle de la surface externe du capuchon 98. Aussi, la surface externe du manche 108 affleure celle du capuchon afin de conférer une continuité à l'ensemble, une empreinte 114 étant toutefois pratiquée dans le manche 108 afin de faciliter l'extraction de l'applicateur.

[0126] Avantageusement, on peut voir des découpes au niveau de la surface de fond 111 du siège 110 afin de permettre de réaliser le capuchon à moindre coût.

[0127] En outre, on prévoira avantageusement des moyens d'encliquetage pour le maintien de l'applicateur dans le capuchon, réalisés par exemple sous la forme d'ergots, tels que 115, pratiqués dans le siège 110, ces ergots étant destinés à coopérer avec des encoches correspondantes pratiquées dans le manche 108.

[0128] Pour utiliser le dispositif qui vient d'être décrit, il convient simplement d'ôter le capuchon 98, d'extraire l'applicateur 108 du logement 106, selon un mouvement globalement transversal, c'est-à-dire selon un mouvement généralement perpendiculaire à l'axe général du capuchon 98, de prélever une dose de produit au moyen de l'applicateur et de l'appliquer sur l'épiderme. Après utilisation, on referme le récipient 94 et l'on insère l'applicateur dans le logement 106.

[0129] Comme dans les différents modes de réalisation envisagés, l'applicateur peut être aisément extrait par un simple mouvement de coulissement latéral, ce qui rend sa manipulation particulièrement simple à réaliser.

Revendications

1. Dispositif de conditionnement et de distribution de produits, notamment de produits cosmétiques, comprenant un premier récipient (2 ;27 ;49 ;55) destiné à contenir un premier produit, au moins un deuxième récipient (7 ; 38 ; 54 ; 56) destiné à contenir un deuxième produit et qui est adapté pour venir se monter de manière amovible sur le premier récipient, ce deuxième récipient étant pourvu d'une ouverture pour permettre le prélèvement du deuxième produit emplissant le deuxième récipient, et un applicateur de produit (14 ; 45) configuré pour venir se monter de manière amovible sur le deuxième récipient pour fermer ladite ouverture, **caractérisé en ce que** l'applicateur de produit (14 ; 45) est monté de manière déplaçable transversalement par rapport à un axe géométrique longitudinal des premier et deuxième récipients.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le premier récipient (2) est constitué par un tube muni d'une première extrémité fermée (4) et d'une extrémité opposée ouverte (5) formant col sur laquelle vient se monter le deuxième récipient.

3. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le col du tube et le deuxième récipient comprennent des filetages (8, 12) complémentaires pour le montage du deuxième récipient sur le premier récipient par vissage.

4. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le premier récipient est constitué par un récipient pressurisé (27) muni d'une valve distributrice (28) et empli d'un gaz propulseur.

5. Dispositif selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le premier récipient et le deuxième récipient comprennent des moyens d'encliquetage (47, 48) complémentaires.

6. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le premier récipient est muni d'un organe (53) de distribution de produit à pompe ou à piston.

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendication 1 à 6, **caractérisé en ce que** le deuxième récipient comprend un corps (9) compartimenté délimitant un premier compartiment (13) et un deuxième compartiment (15) juxtaposés, le premier compartiment étant destiné à contenir le deuxième produit et étant pourvu d'une première ouverture s'étendant sensiblement dans un plan transversal en considérant l'axe géométrique du deuxième récipient, le deuxième compartiment étant pourvu d'une deuxième ouverture (19) s'étendant dans un plan perpendiculaire au plan de la première ouverture pour recevoir un organe d'application (22) de l'applicateur.

8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** la surface d'extrémité du deuxième récipient est étagée et comprend un premier étage (16) dans lequel est ménagé le premier compartiment et un deuxième étage (16') dans lequel est ménagé le deuxième compartiment.

9. Dispositif selon l'une des revendications 7 et 8, **caractérisé en ce que** l'applicateur comprend un manche (21) auquel est solidarisé l'organe d'application, le manche (21) et le corps (9) du deuxième récipient ayant des formes extérieures complémentaires de sorte que lorsque l'organe d'application est inséré dans le deuxième compartiment, la surface externe du manche affleure la surface externe du corps.

10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, **caractérisé en ce que** le corps et l'applicateur sont configurés pour que l'applicateur se fixe de manière amovible dans le deuxième compartiment (15) par encliquetage ou friction.

11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce qu'**il comporte un corps compartimenté qui est destiné à venir se monter de manière amovible sur le premier récipient et qui comprend une première partie dans laquelle est ou sont pratiqués le ou chaque deuxième récipient (76) et une deuxième partie dans laquelle débouche le ou chaque deuxième récipient et qui comprend un logement (77) de réception de l'applicateur.

12. Dispositif selon la revendication 11, **caractérisé en ce qu'**il comprend un couvercle déplaçable (81) par rapport au corps entre une position ouverte rendant accessible l'applicateur de l'extérieur et une position fermée, et des moyens de fermeture du couvercle, notamment par encliquetage ou friction.

13. Dispositif selon la des revendication 12, **caractérisé en ce que** l'applicateur et le fond du logement comportent des moyens complémentaires de maintien de l'applicateur dans le deuxième compartiment.

14. Dispositif selon la revendications 13, **caractérisé en ce que** les moyens de maintien comprennent au moins un pion (90) prévu dans le couvercle et au moins un orifice correspondant pratiqué dans l'applicateur dans lequel s'engage le pion en position fermée du couvercle.

15. Dispositif selon l'une des revendications 13 et 14, **caractérisé en ce que** les moyens de maintien comprennent un pion (88) et une découpe (89) prévus l'un dans le fond du deuxième compartiment et l'autre dans l'applicateur.

16. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 7 à 15, **caractérisé en ce que** l'organe d'application est constituée par un élément choisi parmi une mousse, en embout applicateur floqué, un pinceau, un peigne, et une brosse.

17. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 16, **caractérisé en ce que** le deuxième récipient (7 ; 38 ; 54 ; 56) est réalisé en une pièce par moulage d'une matière plastique.

18. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, **caractérisé en ce que** le premier produit est un pain de matière solide.

19. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 18, **caractérisé en ce que** le premier récipient comprend une surface d'application à travers laquelle le premier produit est distribué.

20. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, **caractérisé en ce que** le premier produit est un produit fluide et **en ce que** le deuxième produit est une poudre compactée.

21. Dispositif selon la revendication 20, **caractérisé en ce que** la poudre compactée contient des actifs antirides.

22. Procédé de maquillage à l'aide de produits cosmétiques contenus dans un dispositif de conditionnement et de distribution de produits qui comporte un premier récipient (2 ;27 ;49 ;55) qui contient un premier produit, au moins un deuxième récipient (7 ; 38 ; 54 ; 56) qui contient un deuxième produit et qui est adapté pour venir se monter de manière amovible sur le premier récipient, ce deuxième récipient étant pourvu d'une ouverture pour permettre le prélèvement du deuxième produit emplissant le deuxième récipient, et un applicateur de produit (14 ; 45) configuré pour venir se monter de manière amovible sur le deuxième récipient pour fermer ladite ouverture, le procédé comprenant une étape d'application du produit contenu dans le deuxième récipient, qui consiste à ouvrir le deuxième récipient et à appliquer ledit produit au moyen de l'applicateur, et une étape d'application du premier produit, qui consiste à ouvrir le premier récipient et à appliquer ledit premier produit, **caractérisé en ce que** le deuxième récipient est ouvert en déplaçant l'applicateur de produit selon un mouvement de coulissement transversal par rapport à un axe géométrique longitudinal des premier et deuxième récipients.

23. Dispositif de conditionnement et de distribution d'au moins un produit, notamment d'un produit cosmétique, comprenant au moins un récipient (2 ;27 ;49 ; 55 ;65 ;94) destiné à contenir au moins un produit, un organe de fermeture du récipient qui est destiné à venir se monter de manière amovible sur le récipient et au moins un applicateur de produit (14 ;45 ; 78 ;102) configuré pour venir se monter de manière amovible au moins en partie dans l'organe de fermeture, **caractérisé en ce que** ledit au moins un applicateur de produit (14 ;45 ; 78 ;102) et l'organe de fermeture sont adaptés pour que ledit au moins un applicateur vienne se monter transversalement dans l'organe de fermeture en considérant un axe géométrique longitudinal du récipient.

24. Dispositif selon la revendication 23, **caractérisé en ce que** l'organe de fermeture du récipient comprend un corps comportant intérieurement un logement (77 ;106) de réception de l'applicateur et une ouverture (87 ;110) orientée globalement transversale-

ment pour l'insertion de l'applicateur dans le logement.

25. Dispositif selon la revendication 24, **caractérisé en ce que** le corps de l'organe de fermeture comprend des moyens de guidage de l'applicateur.

26. Dispositif selon la revendication 25, **caractérisé en ce que** les moyens de guidage comprennent une rampe (110) s'étendant vers l'ouverture en direction du logement interne.

27. Dispositif selon la revendication 26, **caractérisé en ce que** la rampe est pourvue de moyens d'encliquetage (115) destinés à coopérer avec des moyens d'encliquetage complémentaires pratiqués dans l'applicateur.

28. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 25 à 27, **caractérisé en ce que** le corps comporte une butée (112) de limitation du déplacement de l'applicateur relativement au corps, dans le sens d'introduction de l'applicateur dans le logement.

29. Procédé de maquillage à l'aide d'au moins un produit cosmétique contenu dans un dispositif de conditionnement et de distribution qui comprend au moins un récipient (2 ;27 ;49 ;55 ;65 ;94) destiné à contenir au moins un produit, un organe de fermeture du récipient qui est destiné à venir se monter de manière amovible sur le récipient et au moins un applicateur de produit (14 ;45 ; 78 ;102) configuré pour venir se monter de manière amovible au moins en partie dans l'organe de fermeture, le procédé comprenant une étape d'ouverture du récipient et d'application du produit au moyen de l'applicateur, **caractérisé en ce que** l'on extrait l'applicateur de l'organe de fermeture selon un mouvement de coulissement transversal par rapport à un axe géométrique longitudinal des premier et deuxième récipients.

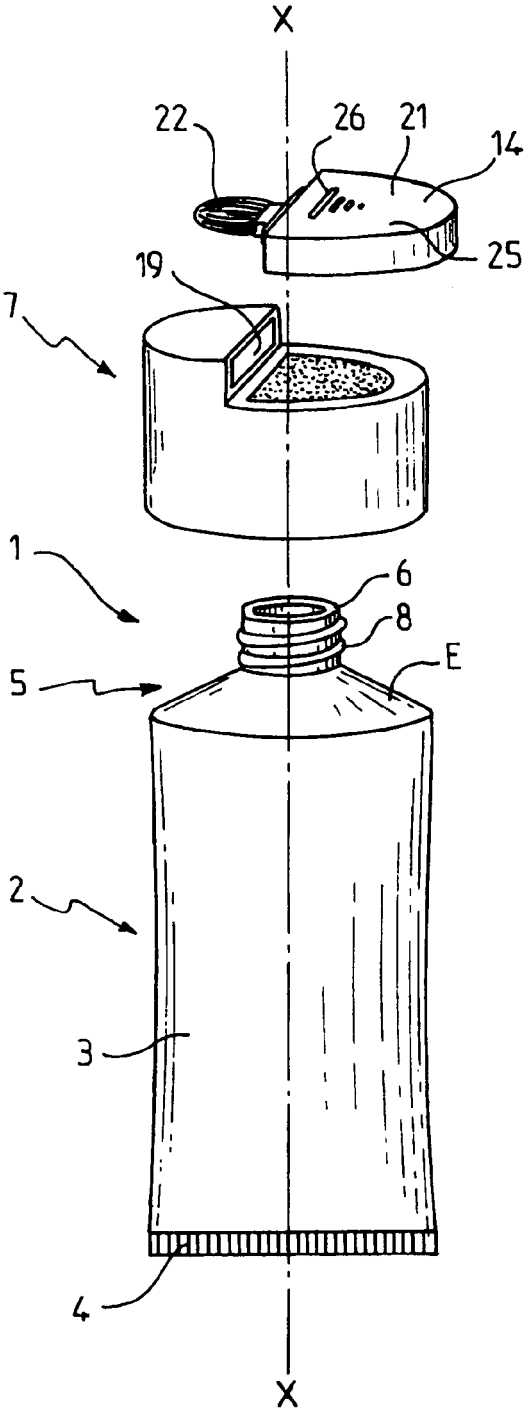


FIG.1

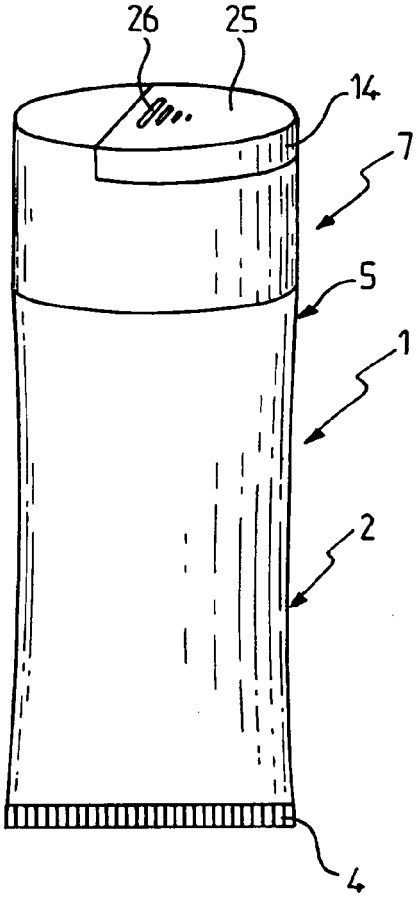


FIG.2

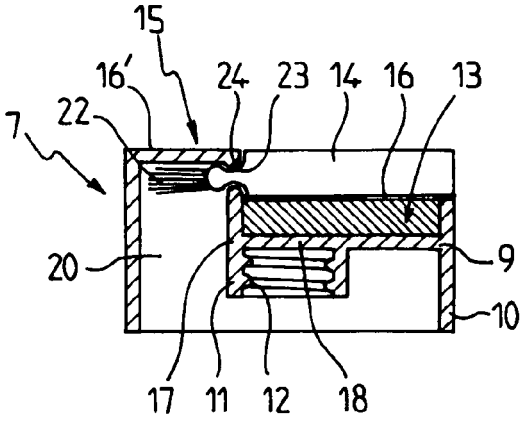


FIG.3

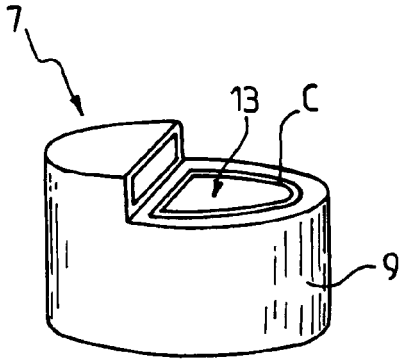


FIG.4

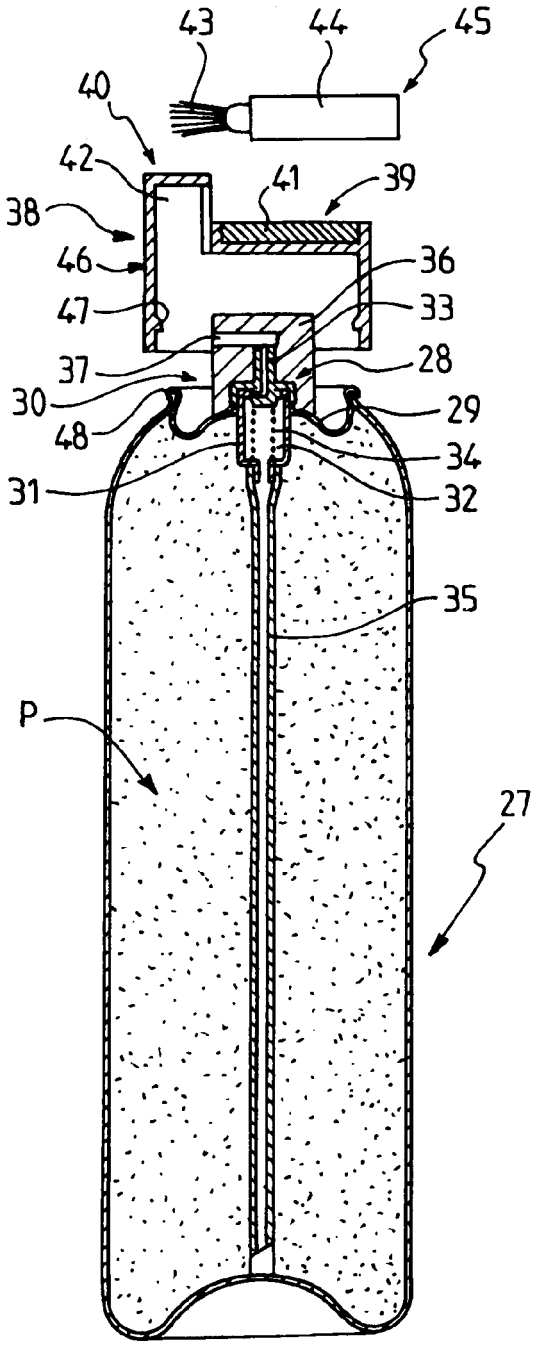


FIG.5

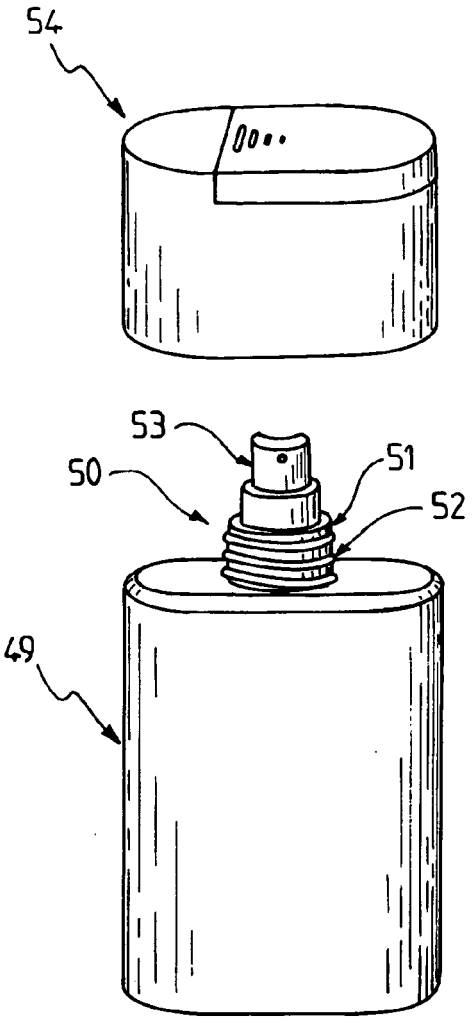


FIG.6

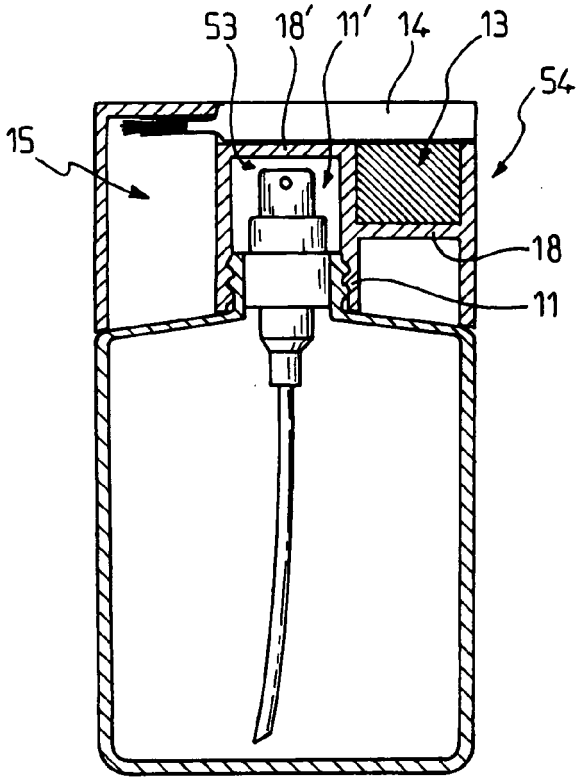


FIG.7

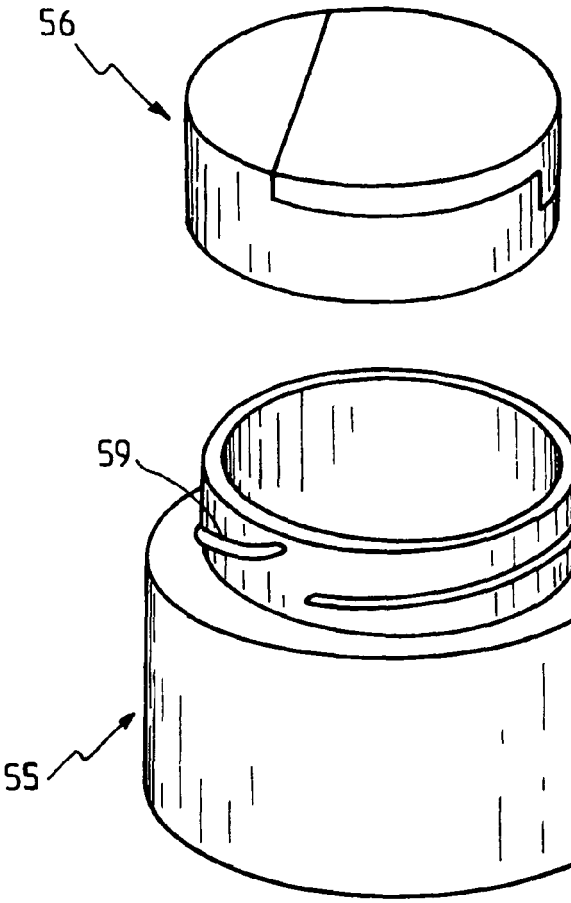


FIG.8

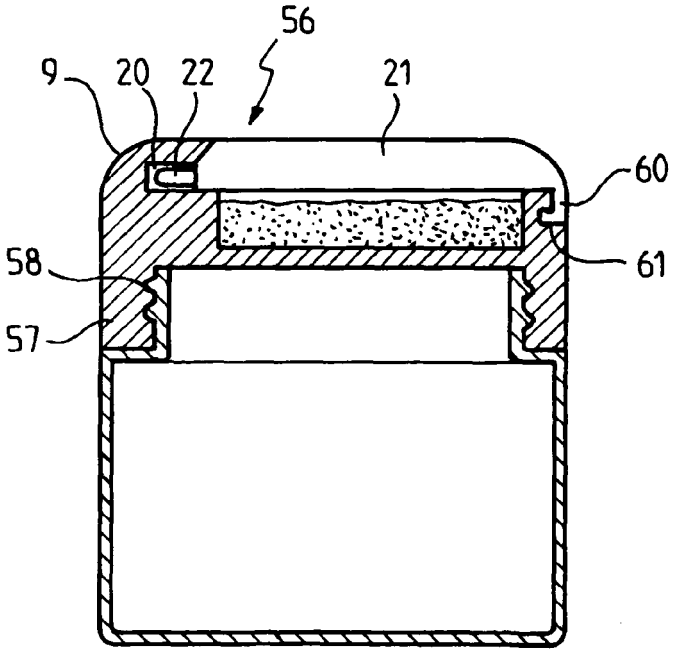


FIG.9

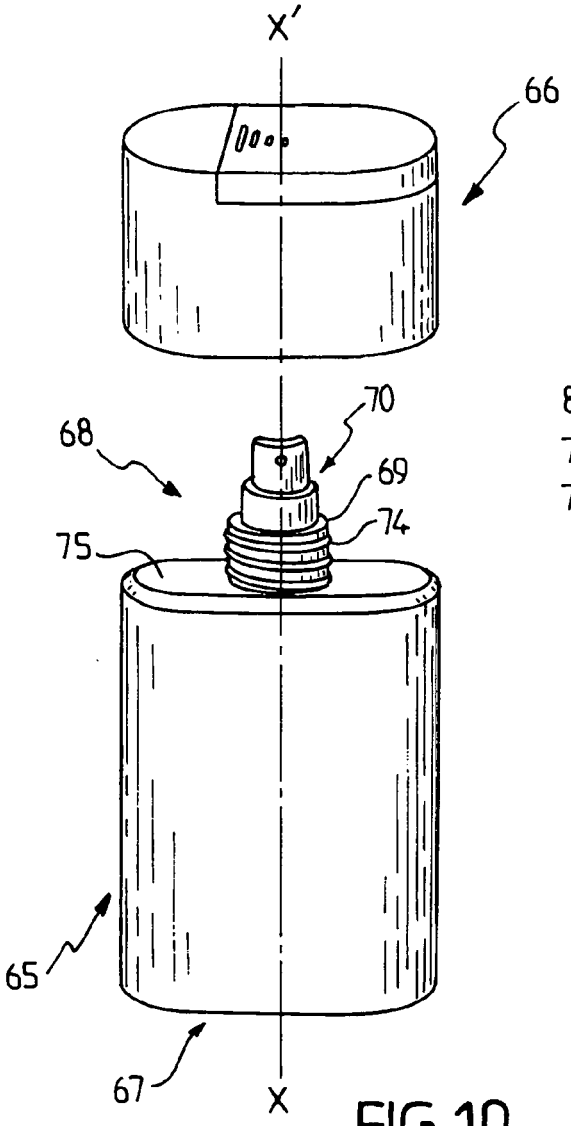


FIG.10

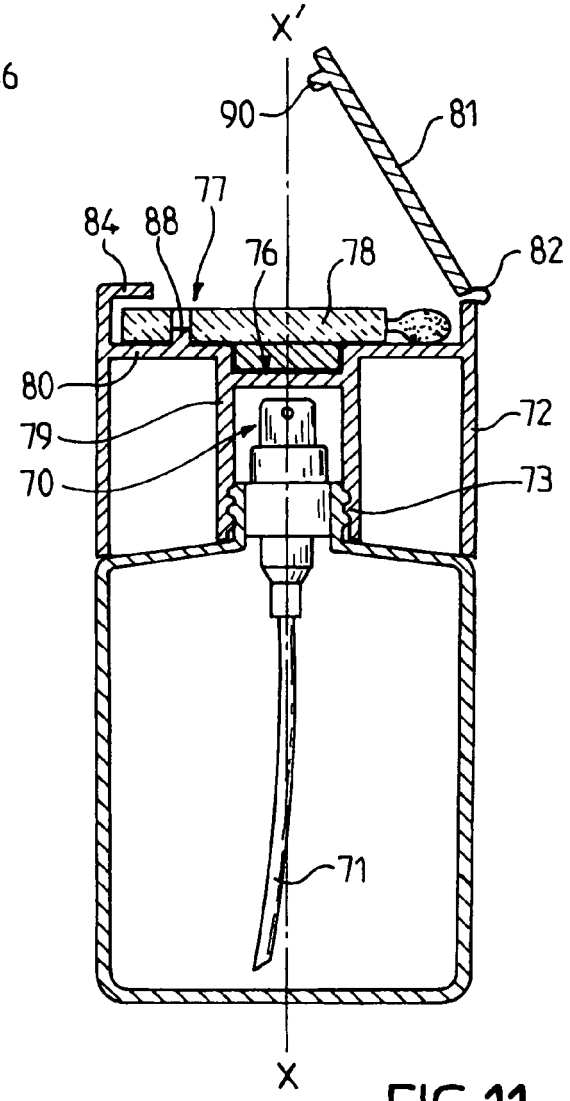


FIG.11

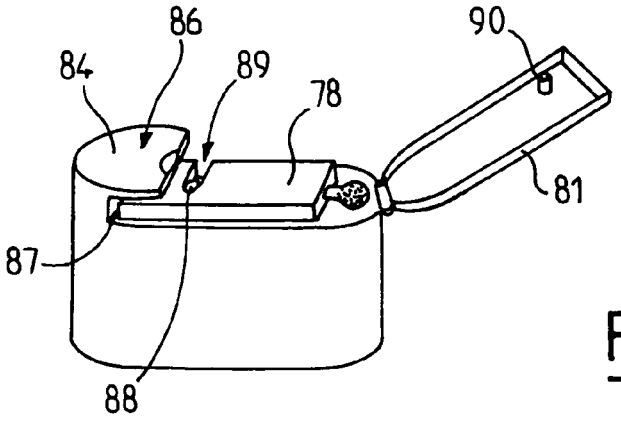


FIG.12

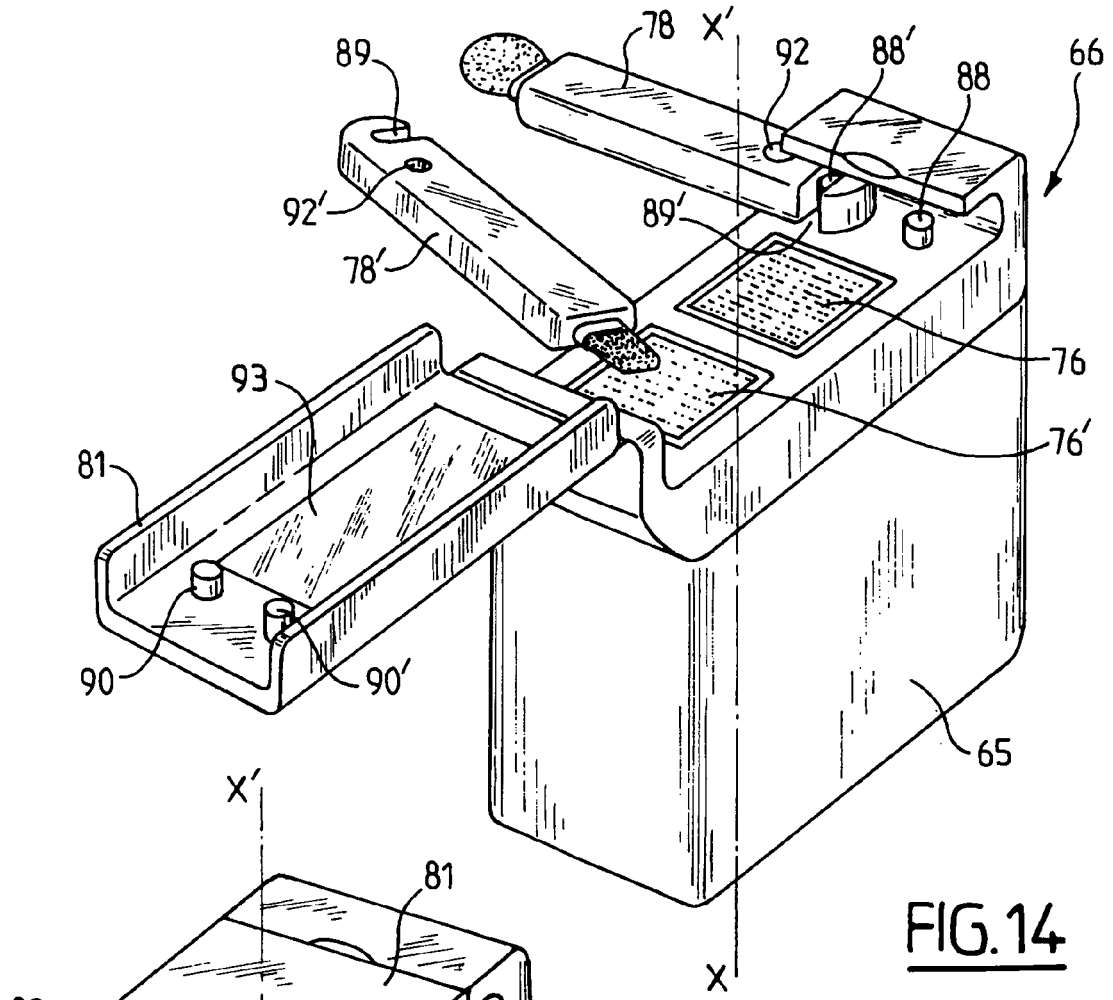


FIG.14

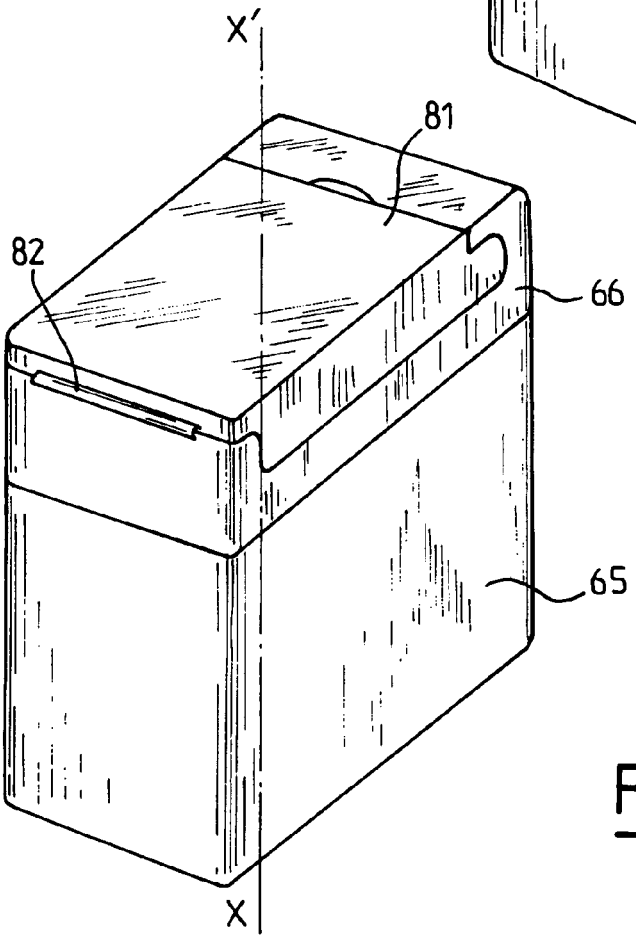


FIG.13

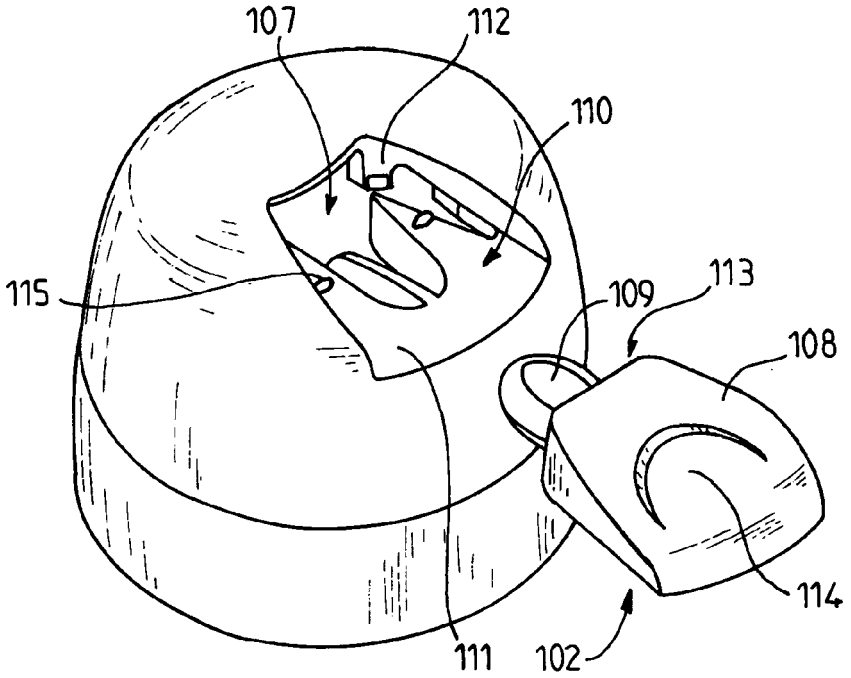

107
112
110
115
109
113
108
114
111
102

FIG.15

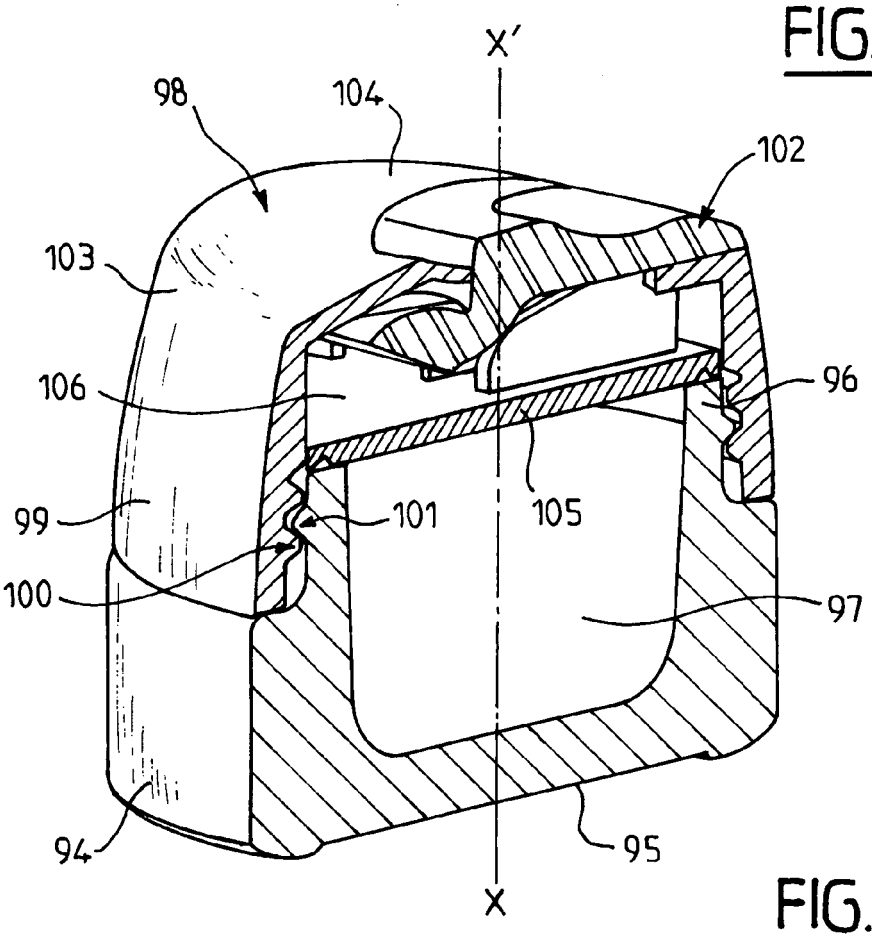

X'
98
104
102
103
106
96
99
101
105
100
97
94
95
X

FIG.16

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 06 29 1143

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2005/109660 A1 (KAROLY JULIA T) 26 mai 2005 (2005-05-26) * alinéa [0053] - alinéa [0067]; figures 1,4,9 *	1-29	INV. A45D40/24 B65D51/28
A	DE 93 03 428 U1 (FILTRAL GMBH & CO. VERTRIEBS KG, 8510 FUERTH, DE) 6 mai 1993 (1993-05-06) * le document en entier *	1-29	
A	US 6 334 727 B1 (GUERET JEAN-LOUIS H) 1 janvier 2002 (2002-01-01) * figures *	1-29	
D,A	EP 1 382 541 A (L'OREAL) 21 janvier 2004 (2004-01-21) * le document en entier *		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D B65D

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
La Haye	8 novembre 2006	Dinescu, Daniela

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons
.....
& : membre de la même famille, document correspondant

4

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO. EP 06 29 1143

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-11-2006

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2005109660 A1	26-05-2005	US 2005161365 A1	28-07-2005
DE 9303428 U1	06-05-1993	AUCUN	
US 6334727 B1	01-01-2002	BR 0001106 A	24-07-2001
		CA 2304401 A1	16-10-2000
		CN 1270786 A	25-10-2000
		EP 1044625 A1	18-10-2000
		FR 2792296 A1	20-10-2000
		JP 3292722 B2	17-06-2002
		JP 2000325859 A	28-11-2000
		MX PA00003158 A	08-03-2002
EP 1382541 A	21-01-2004	FR 2842509 A1	23-01-2004
		JP 2004049916 A	19-02-2004

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 03020440 A **[0006]**
- EP 1382541 A **[0008]**
- FR 2820293 **[0011]**